LENQUETE

Menace sur les téléphones portables

Les ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES inquiètent. L'application du principe de précaution pourrait amputer les revenus des opérateurs. Sans compter les risques de contentieux.

PAR OLIVIER PINAUD

éléphoner peut nuire à votre santé. » Ce message figurera-t-il un jour sur les téléphones mobiles? Actuellement, aucune étude scientifique n'a prouvé avec certitude, et de façon consensuelle, la dangerosité des ondes électromagnétiques émises par cet appareil électronique utilisé par près de 4 milliards de personnes dans le monde, dont quelque 50 millions de Français. Pourtant, la question inquiète de plus en plus, médecins, usagers, associations et responsables politiques. Des décembre 2007, Marie-Thérèse Hermange, sénatrice de Paris, avait publiquement interrogé Bernard L'aporte. Réponse du secrétaire d'État chargé des Sports : « Faute de pouvoir exclure l'hypothèse d'un risque, les experts scientifiques recommandent une grande précaution. »

Aujourd'hui, le gouvernement semble vouloir aller plus loin. Éric Besson, le secrétaire d'État semble voulour aller plus ion.
Errie Besson, le secrétaire d'Etat
à l'Économie numérique, a
réuni mi-octobre les opérateurs
français pour leur soumettre
une charte de bonne conduite.
La mesure phare? Interdire
toute publicité ou action de
marketing à destination des enfants de moins de 12 ans, la population la plus sensible aux ondes électromagnétiques. Cette
charte permettra peut-être une
véritable application du principe de précaution. «Il y a actuellement un vrai défaut d'information, notamment
auprès
des enfants », s'insurge
Etienne Cendrier, porte-parole de Robin des
Toits, une association
pour la « sécurité sanitaire dans les technologies sans fil ».
Chez Orange, SFR et

LA MESURE

INTERDIRE

PUBLICITÉ OU ACTION

PHARE?

TOUTE

DE MAR-

KETING À DESTINA-TION DES

ENFANTS DE MOINS

DE 12 ANS.

gies sans fil ».
Chez Orange, SFR et
Bouygues Télécom,
on se dit pourtant
« exemplaires ». Selon
l'Association française
des opérateurs mobiles (Afom), chargée de
répondre à ces questions sensibles, aucun
concurrent euronéen concurrent européen n'en fait autant sur le su-jet. Le dépliant « Mon

mobile et ma santé », recueil de conseils pra-tiques pour réduire son exposition aux ondes radio, est ainsi disponible dans toutes les boutiques de téléphonie mobile, assure l'Afom. Toutes? En tout cas pas chez Orange, place de la Madeleine à Paris, l'une des boutiques amirales du premier

opérateur français. « Je vais en commander », explique la ven-deuse, après avoir cherché en vain dans les tiroirs du comp-toir, puis en réserve. En revan-che, le dépliant « Faciliter l'acche, le depiant « Faciliter l'ac-cès des personnes handicapées à la téléphonie mobile » est en bonne place sur le présentoir de l'agence. Même demande, même recherche dans les car-tons et même réponse négative au Studio SPR. Pas de guide non plus chez. Bouvenes Télécom. au Studio SFR. Pas de guide non plus chez Bouygues Télécom, place d'Italie, ni chez The Phone House, ni dans plusieurs autres boutiques indépendantes où on n'est même pas au courant de l'existence de ce document. Au bout de la quinzième tentative, le dépliant est enfin trouvé chez Orange, place d'Italie! Quant à l'insertion de ce guide pratique dans chaque pack de téléphone, comme l'assure l'Afom, tous les vendeurs interrogés par « La Tribune » sont unanimes : ils n'en ont jamais vu la trace.

ENJEU FINANCIER COLOSSAL

La transparence des opérateurs est donc loin d'être parfaite. Et pour cause. « La radiation électromagnétique constitue le principal sujet des opérateurs en télécommunications en matière d'investissement socialement responsable », prévenaient, dès mars 2006 les analystes de d'investissement socialement responsable », prévenaient, dès mars 2006, les analystes de Cheuvreux. Selon le courtier du Crédit Agricole, « le risque pour ces groupes réside dans une application encore plus stricte du principe de précaution, jusqu'à ce que soit démontré ou infirmé un lien entre l'usage du mobile et le cancer. Dans ce cas, les niveaux sanitaires appliqués par veaux sanitaires appliqués par l'industrie pourraient apparaî-tre insuffisants. Ce qui pourrait

faire naître ou ren-forcer la méfiance du consommateur concer-nant l'utilisation du téléphone mobile ». Impossible pourtant d'imaginer les ven-Impossible pourtant d'imaginer les vendeurs de téléphones et de forfaits expliquer à leurs clients que la meilleure application du principe de précaution... est de limiter sa consommation téléphonique. Car l'enjeu financier est colossal. Rien ou'en France. Rien qu'en France, Orange, SFR et Bou-ygues Télécom génè-

rent chaque année 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires! L'âge chiffre d'affaires! L'âge de l'utilisateur est aussi ultra-sensible. Les analystes d'Oddo indiquent que « le taux d'équipe-ment en téléphones mobiles des enfants de 12 ans est aujourd'hui proche de 50 %, voire 60 % dans de nombreux pays européens ».





Gobain. En quelques heures, le cours de l'action du groupe de matériaux de construction plonge de 23 %. 2,8 milliards d'euros de capitalisation boursière partent en fumée. La direction de Saint-Gobain vient d'annoncer qu'elle devra mettre de côté 100 millions d'euros pour couvrir les procès intentés aux États-Unis par des salariés victimes de l'amiante. La provision ne suffira pas. Au total, entre 2002 et 2007, cette affaire coûtera près de 1,1 milliard d'euros de perte à Saint-Gobain. Et des litiges sont toujours en cours. O.P.

Or cette population est crucia-le. Les enfants sont les grands consommateurs de demain. Régulièrement comparée au scandale de l'amiante, la question

des ondes électromagnétiques est néanmoins différente. Tout d'abord, malgré la reconnaissand'abord, malgré la reconnaissan-ce de son caractère dangereux dans les années 1950, l'amiante a continué à être floqué long-temps après. Alors, pourquoi ce manque de transparence? L'ar-gent, répond Étienne Cendrier. « Dans le cas de la téléphonie mobile, il est tout à fait possi-ble de conserver la technologie actuelle tout en la rendant toble de conserver la technologie actuelle tout en la rendant to-talement inoffensive. Il suffirait de multiplier le nombre d'anten-nes relais, notamment dans les zones rurales, afin d'offrir aux utilisateurs les meilleures condi-tions de réception et réduire au minimum l'exposition aux on-des car le téléphone en émet en-core plus dans des conditions de

mauvaises réceptions. Mais cela mauvases receptions. Mais cela coûte cher », explique Étienne Cendrier. Combien? « Rien qu'en 2007, les trois opérateurs français ont investi 2,4 milliards d'euros pour étendre et mo-derniser leur réseau », répond simplement l'Afom. Selon elle, denuis la début des aplon elle, depuis le début des années 1990, ce sont 33 milliards d'euros qui ce sont 33 milliards d'euros qui ont été consacrés pour déployer des antennes. Sans compter la dépense de temps. Installer une antenne prend aujourd'hui trois ans en moyenne, contre deux ans auparavant, notamment du fait de l'opposition des riverains et des contraintes architecturales. Même gêne à l'évocation du coût des mesures mises en place les. Meme gene à l'evocation du coût des mesures mises en place par les opérateurs dans le cadre du principe de précaution. Combien coûte par exemple la mise à disposition, dans chaque boite, d'une oreillette flaire, seul moyen conu actuellement pour réduire l'exposition aux ondes?

Pas de réponse. Si aucune étude na prouvé le danger des ondes, le risque de contentieux existe déjà. Aux États-Unis, où les consommateurs perçoivent des sommes retentissantes lorsqu'il gagne des procès, sept « class actions » ont été lancées contre plusieurs fabricants de téléphones mobiles et opérateurs. En France, Bouygues Télécom, le troisième opérateur mobile du pays, derrière Orange et SFR, a été condamné en première instance à démonter une antenne relais dans le département du Rhône pour « risque potentiel pour la santé ». D'autres actions devraient suivre. Sinon, comment expliquer la prudence des assureurs contre ce risque potentiel.

des assureurs contre ce risque potențiel. Aux États-Unis, des compagnies-ont tenté de faire annuler la clause qui les liait à Nokia concernant les ondes électromagnétiques. Mais la Cour suprême du Texas leur a donné tort fin août. Le coréen

LG assure également être couvert De assure egarement etre convert pour ce risque tout en insistant sur les tests imposés par tous les fabricants pour rendre les émis-sions de leurs téléphones compa-tibles avec les normes sanitaires.

Le taux

d'équipement

en téléphones mobiles des enfants de 12 ans est aujourd'hui proche de 50 %, voire

60 % dans

pays

de nombreux

européens.

COUVERTURE DU RISQUE Et en France? « En général, la couverture du risque est exclue des contrats des opérateurs car il est aujourd'hui impossible de le tarifer, un assureur ayant besoin tarifer, un assureur ayant besoin de données statistiques sur un sinistre pour pouvoir établir la prime », explique la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). « En revanche, si la dangerosité du téléphone mobile était démontrée, cela engagerait de plein droit la responsabilité des opérateurs et des fabricants », indique Brigitte Daille-Duclos, avocate chez De Gaulle Fleurance et Associés, qui a travaillé sur avocate chez De Gaulle Fleuran-ce et Associés, qui a travaillé sur l'affaire du tabac en France. Vu l'ampleur de l'onde de choc, per-sonne n'ose aujourd'hui chiffrer les dégâts financiers. En tout cas, les opérateurs n'ont, à ce jour, pas mis un seul euro de côté pour faire face à ce risque évantue. face à ce risque éventuel